



► **14 octobre 2019 : Assemblée Générale AFER Europe. Envoyez-nous vos pouvoirs afin que nous vous représentions ! Consultez notre agenda sur www.lignebleue.biz. Merci d'avance.**



Action Taxe 2 %



sur le contrat Fortune by Athora

Bonjour à vous.

*Une fois n'est pas coutume, je vous livre ici une n° consacré à Athora, compagnie qui a repris les activités et les contrats de Generali Belgium. L'action taxe d'Athora est l'occasion de revenir sur l'évolution des marchés et c'est pourquoi dans la foulée, **j'ai le plaisir de vous inviter à une réunion d'information (voir verso)** qui ne sera pas exclusivement commerciale. On appuiera aussi là où ça fait mal. Tant mieux pour vous. ☘*

Bernard Poncé

Éditeur responsable

Bernard Poncé, Gérant de
Ligne Bleue sprl
FSMA 0.832.888.322

Avenue du Parc 8
5004 Bouge (Namur)
Tél. : 081 733534
Gsm : 0494 725753

info@lignebleue.biz
www.lignebleue.biz

Correction : Ligne Bleue.
© Images : Freepik.com et
Bernard Poncé.

Bonne nouvelle si vous envisagiez de souscrire au contrat Fortune by Athora ou d'y reverser des fonds : la compagnie prend en charge la taxe d'assurance de 2 % pour tout versement d'au moins 10.000 €.

Conditions

L'opération a débuté le lundi 26 août et se terminera le jeudi 31 octobre 2019 (date limite des souscriptions) et les fonds devront arriver sur le compte de la compagnie au plus tard le 15 novembre 2019.

Frais

En pratique, étant attendu que la compagnie prend des frais dégressifs sur les versements inférieurs à 50.000 €, les frais totaux sur versements sont les suivants :

* En dessous de 10.000 € : Pas de contrat Fortune possible ! Il faut souscrire au contrat Profilife, à primes récurrentes.

* De 10.000 € à 24.999 € : 1,90 %.

* De 25.000 € à 49.999 € : 1,45 %.

* De 50.000 € à 99.999 € : 1 %.

* A partir de 100.000 €, nous contacter.

Cette promotion est donc sans doute l'occasion de s'intéresser plus avant au contrat Fortune by Athora **et plus précisément au Fonds durable et solidaire Cleantech**, dont nous assurons la diffusion. Pour en savoir plus sur ce fonds et le contrat Fortune, nous vous renvoyons sur notre site (voir pavé vert ci-contre) et celui d'Athora où vous pourrez télécharger toutes les informations (pré-) contractuelles nécessaires. Voyez aussi au verso.

Déjà client ?

Vous pouvez aussi en profiter ! Il vous suffit de nous contacter afin que nous vous donnions une communication structurée spéciale à mettre sur votre bulletin de virement. Vos fonds doivent bien sûr arriver à la compagnie pour le 15 novembre au plus tard.

IMPORTANT

Les contrats Profilife ne sont pas concernés par cette action.

PLUS D'INFOS ?

Consultez :

- www.athora.com
- www.lignebleue.biz
- www.fundsforgood.eu

Investir, oui, mais pas n'importe comment !

L'action taxe d'Athora est pour beaucoup l'occasion de se (re)pencher sur leur patrimoine et de se positionner plus avant sur les marchés boursiers. Car le contrat Fortune est avant tout une assurance-vie de branche 23 investissant votre capital sur les marchés boursiers, d'une manière générale.

C'est-à-dire aussi sans garantie de capital ou d'intérêts.

Ces investisseurs, petits ou grands, sont poussés en cela par des taux d'intérêts garantis très bas, voire négatifs (eu égard à l'inflation), résultant de la politique monétaire européenne. Il est aujourd'hui devenu quasi impossible de se détourner des fonds à risque si l'on veut un tant soit peu tenter d'augmenter son capital. Est-ce pour autant qu'il faut faire n'importe quoi, n'importe comment ? Sûrement pas.

Comme le ferait n'importe quel 'bon père de famille', dans le cadre d'une gestion saine de ses avoirs, il est fondamental de bien s'informer avec la documentation adéquate mais aussi d'analyser votre situation patrimoniale avant tout investissement. Dans les deux cas, nous sommes à vos côtés grâce aux fiches d'informations standardisées et à notre fiche client. Mais nous allons plus loin.



PLUS D'INFOS ?

Risque ? Bourses ? Crises ? Si ces questions vous tarbustent, nous vous renvoyons vers notre bulletin précédent (17)... et notre soirée d'information (voir ci-dessous) !

INVITATION

*Veillez nous excuser de l'envoi tardif de cette invitation.
Des contingences techniques, de catering et de réservation de salle en sont la cause.*

Afin de répondre à vos questions, nous avons le plaisir de vous inviter à une réunion d'information.

Nous aborderons différents thèmes qui, comme vous allez le voir, ne seront pas que commerciaux. En effet, nous avons acquis en 2018 une expérience avec Athora qui s'est révélée parfois pénible dans un contexte de marché déplorable en fin d'année.

Des outils

Cette expérience a été mise à profit et nous permet maintenant de mieux définir les avantages et les limites des options contractuelles liées au contrat Fortune by Athora. Car en effet, Fortune, ce n'est pas seulement un contrat d'investissement. C'est aussi, pour celui qui

le souhaite, un (petit) couteau Suisse qui permet d'affiner sa gestion avec les options d'investissement progressif et de stop-loss. Mais une lame de couteau, parfois, ça coupe. D'où l'idée de vous donner les tenants et aboutissants des systèmes pour en bien comprendre la mécanique et donc, l'utilisation.

Rassurez-vous, nous resterons didactiques et pratiques, comme à l'accoutumée, chez Ligne Bleue.

Des sujets

Globalement et même si à l'heure de mettre sous presse, des changements peuvent encore arriver, nous vous proposerons différentes présentations, en privilégiant les plus pratiques au niveau du timing.

- 1) La compagnie Athora
- 2) Le contrat Fortune by Athora
- 3) Les options en pratique avec échos des expériences vécues.
- 4) Le fonds durable et solidaire Cleantech
- 5) L'investissement à risque : pour qui, pourquoi, et comment ? Quelques conseils de bon sens.
- 6) L'action taxe, incluant les détails pratiques, les frais réduits Ligne Bleue et les effets de la dégressivité des frais Athora.
- 7) Questions - réponses

Et nous terminerons par un drink et un buffet de circonstance. ☘

EN PRATIQUE

Date : 02 octobre 2019 - Horaire : Accueil à 18.15 - Conférence à 18.30 - Drink à 20.00. - Lieu : Cercle de Wallonie, Avenue de la Vecquée, 21 à 5000 Namur - Réservation indispensable car le nombre de place est limité.

 **081/733534** ou **info@lignebleue.biz**

